Acquisition à M. et Mme Michel FERY et à M. et Mme Laurent FERY, rue du Funiculaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : En vue de la réalisation d'un chemin piétons entre la rue de l'Avenir et le chemin du Funiculaire, la Ville envisage d'acquérir à M. et Mme FERY Michel et à M. et Mme FERY Laurent, une parcelle de terrain cadastrée section CT 28, d'une contenance de 153 m², située 33, rue du Funiculaire, et classée en zone UD au POS secteur Est.

Le Service des Domaines a évalué ce bien à 22 950 F.

La dépense de 22 950 F (153 m 2 x 150 F/m 2) sera imputée au chapitre 90.651. 2111.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord sur cette transaction et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 1997.